

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : Stationnement interdit sur les emplacements réservés aux véhicules utilisés par les détenteurs de Carte Mobilité Inclusion ou Carte Européenne de Stationnement devant le n°63, Boulevard de l'Océan, le jeudi 8 décembre 2022 de 08 H 00 à 17 H 00.**

Le Maire de la commune de PORNIC (Loire-Atlantique)

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivant concernant les pouvoirs de Police du Maire,  
**Vu**, le Code de la Route,  
**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure,  
**Vu**, le Code Pénal, et notamment l'article R610-5,  
**Vu**, l'arrêté JURI/2020/A61 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BRETON,

**Considérant**, la demande de l'entreprise Compagnon des Arbres – 24, avenue de Nantes – SAINT MICHEL CHEF CHEF (44730), en date du 6 décembre 2022,

**Considérant**, qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement et la circulation sur la voie publique, afin d'assurer le bon ordre et éviter tout accident lors d'une intervention sur des arbres au n°63, boulevard de l'Océan, le jeudi 8 décembre 2022 de 08 H 00 à 17 H 00,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur les emplacements réservés aux véhicules utilisés par les détenteurs de Carte Mobilité Inclusion ou Carte Européenne de Stationnement situés devant le n°63, Boulevard de l'Océan, le jeudi 8 décembre 2022, de 08 H 00 à 17 H 00, dans le cadre d'une intervention sur les arbres à cet endroit.



**ARTICLE 2 :** La mise en place et l'enlèvement de la signalisation s'effectueront par l'entreprise Compagnon des Arbres sous son entière responsabilité. Le présent arrêté devra être affiché sur le site par ses soins et visible des usagers.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Pornic, le Chef de Service de la Police Municipale de la Ville de Pornic, le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Ville de Pornic, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORNIC, le 6 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint Délégué,

Daniel BRETON

Publié le 07.12.2022